



DEMANDE DE SUBVENTION MUNICIPALE DE FONCTIONNEMENT

ANNEE : 2023

DESIGNATION DE VOTRE ASSOCIATION

.....

☐ 1^{ère} DEMANDE

☐ RENOUELEMENT

Date limite de dépôt du dossier : 13 janvier 2023

LISTE DES PIECES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE IMPERATIVEMENT

Première demande	Cadre réservé à l'administration
Les statuts de votre association datés et signés	☐
La liste à jour des membres du Conseil d'administration, et du bureau de l'association en précisant la fonction de chacun	☐
<u>Le compte rendu</u> de la dernière assemblée générale	☐
<u>Une lettre de demande de subvention</u> rédigée sur papier à entête de l'association, datée et signée par le Président. Elle précise le montant de la subvention demandée	☐
<u>Compte de bilan</u> (permet de retracer la situation financière de l'association à la date de clôture de l'exercice)	☐
<u>Un relevé d'identité bancaire ou postale</u> établi au nom de l'association, sous l'intitulé exact statutaire déclaré et publié au Journal Officiel	☐
<u>Une copie du solde du compte courant et du livret(s)</u>	☐
Renouvellement	Cadre réservé à l'administration
En cas de modification statutaire, les statuts	☐
La liste du conseil d'administration actualisée	☐
Le <u>compte rendu</u> de la dernière assemblée générale	☐
<u>Une lettre de demande de subvention</u> rédigée sur papier à entête de l'association, datée et signée par le Président. Elle précise le montant de la subvention demandée.	☐
<u>Compte de bilan</u> (permet de retracer la situation financière de l'association à la date de clôture de l'exercice)	☐
<u>Un relevé d'identité bancaire ou postale</u> établi au nom de l'association, sous l'intitulé exact statutaire déclaré et publié au Journal Officiel	☐
<u>Une copie du solde du compte courant et du livret(s)</u>	☐

ATTENTION

Pour bénéficier d'une subvention, vous devez absolument disposer d'un numéro SIRET :

Si vous n'en avez pas, il vous faut le demander à la direction régionale de l'INSEE. Cette démarche est Gratuite. Les démarches sont différentes selon le cas de figure dans lequel se trouve votre association.

- Votre association est employeur de personnel salarié. L'inscription dans le répertoire Siren doit alors être demandée au centre de formalités des entreprises (CFE) de l'Urssaf à laquelle sont versées les cotisations. Il transmettra la demande à l'Insee qui procèdera à l'inscription au répertoire et à l'attribution du numéro d'identification.

- Votre association exerce des activités qui entraînent paiement de la TVA ou de l'impôt sur les sociétés. L'inscription doit alors être demandée au centre de formalités des entreprises (CFE) du centre des impôts auprès duquel sont faites les déclarations de chiffre d'affaires ou de bénéfices. Il transmettra la demande à l'Insee qui procédera à l'inscription au répertoire et à l'attribution du numéro d'identification.
- Votre association n'est concernée par aucun des deux cas précédents mais elle reçoit (ou souhaite recevoir) des subventions ou des paiements en provenance de l'État ou des collectivités territoriales. L'inscription doit alors être demandée directement par courrier postal à la [direction régionale de l'Insee compétente](#) pour votre département en joignant une copie des statuts de votre association et une copie de l'extrait paru au journal officiel (ou à défaut le récépissé de dépôt des statuts en préfecture).

NOTICE D'INFORMATION A L'USAGE DES ASSOCIATIONS SOLLICITANT UNE SUBVENTION

Cette notice a pour objet de présenter le cadre juridique régissant l'octroi de subventions au secteur associatif, la procédure à suivre pour déposer une demande de subvention à la Mairie du Fenouiller et le processus d'instruction des demandes déposées.

Le cadre législatif et réglementaire :

La commune peut apporter des concours financiers aux organismes à but non lucratif lorsque leur activité présente un intérêt communal.

Cependant, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de l'article 1er du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour son application, des règles encadrent ces versements :

- L'autorité administrative qui attribue une subvention dont le montant annuel dépasse 23.000 € doit conclure avec l'organisme de droit privé bénéficiaire une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée. Cette convention peut être annuelle ou pluriannuelle.
- Toute association ayant reçu, dans l'année en cours, une ou plusieurs subventions est tenue de fournir à l'autorité qui a versé cette subvention son budget et les comptes certifiés de l'exercice écoulé ainsi que tout document faisant connaître les résultats de son activité conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Ce document est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle lui a été attribuée. Un arrêté, daté du 11 octobre 2006, publié au J.O. le 14 octobre 2006, porte fixation des modalités de présentation du compte-rendu financier prévu par le 4ème alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000.

Toute subvention doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Toute subvention allouée, sur les fonds publics communaux, doit être utilisée conformément à la destination décidée par le Conseil Municipal. A défaut, les dirigeants exposent leur propre responsabilité juridique et financière (risque de comptabilité de fait - article 60-XI de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 modifiée).

Une subvention n'est jamais attribuée spontanément : il appartient donc à l'association, et à elle seule, d'en faire la demande sur présentation d'un dossier.

Après examen de celui-ci, la collectivité peut ou non accorder la subvention : il n'y a aucun droit à la subvention. Son renouvellement d'une année sur l'autre n'est jamais automatique. Une subvention peut donc être refusée après avoir été accordée l'année précédente.



IDENTIFICATION DE VOTRE ASSOCIATION

Nom de votre association : _____

Numéro SIRET (Obligatoire – voir page 2) : _____

Adresse de son siège social :

Téléphone : _____ Télécopie : _____

Email : _____ Site internet : _____

Adresse de correspondance, si différente du siège social :

PERSONNE CHARGÉE DU DOSSIER

Le représentant légal (le président, ou autre personne désignée par les statuts) :

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____

Fonction au sein de l'association : _____

La personne chargée du dossier au sein de l'association :

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____

Fonction au sein de l'association : _____

Votre association dispose-t-elle d'un expert-comptable ? ☐ Oui ☐ Non

Nom et coordonnées :

Votre association dispose-t-elle d'un commissaire au compte ? ☐ Oui ☐ Non

Nom et coordonnées :

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE**Objet de votre association :**

Déclaration en préfecture le : _____ **à** _____**Date de publication au journal officiel :** _____**Reconnue d'utilité publique :** ☐ Oui ☐ Non**Modification statutaire :** (joindre la déclaration modificative signalée en préfecture)

Date de la dernière modification : _____

Déclarée en préfecture le : _____

Objet de la modification : _____

Composition du conseil d'administration :

	Président(e)	Trésorier(e)
M., Mme, Melle		
Nom		
Prénom		
Adresse		
Né(e) le		
A		
Nationalité		
Profession		
Tél.		

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE ASSOCIATION**Nombre d'adhérents de l'association :**

Nombre d'enfants Hors commune		Nombre d'enfants de la commune		Nombre total d'adhérents	
Nombre d'adultes Hors commune		Nombre d'adultes de la commune			

Montant de la cotisation : _____**Description des activités habituelles de l'association :**

Moyens humains de l'association :

Vous indiquerez le nombre de personnes participant à l'activité de votre association, tant de manière bénévole que rémunérée. S'agissant des personnes salariées, vous indiquerez le nombre de CDI, d'une part, et les personnes à temps partiel, d'autre part.

Bénévoles : _____**Nombre total de salariés permanents :** _____**Salariés en CDI** _____ **Dont salariés à temps partiel :** _____

Précisez ci-dessous mi-temps, tiers-temps : _____

Salariés en CDD : _____ **dont salariés à temps partiel :** _____

Précisez ci-dessous mi-temps, tiers-temps : _____

Autres informations pertinentes concernant les moyens humains, que vous souhaitez indiquer :

Actions menées par l'association sur la période écoulée :

Description des actions projetées dans l'année à venir motivant cette nouvelle demande de subvention : _____

BUDGET PREVISIONNEL 2023 ou 2022/2023

DEPENSES		RECETTES	
Alimentation		Cotisations	
Entretien et Fournitures		Remboursement personnel	
Fournitures administratives		Subvention	Commune
Matériel et mobilier			Département
Timbres et téléphone			Région
Assurance			Etat
Vêtement de travail			Autres
Salaires		Intérêts	
Charges Salariales		Recettes diverses	
Frais de formation			
Dépenses manifestations	location		
	alimentation		
	matériels		
	divers		
Frais bancaires			
Frais divers			
TOTAL DES DEPENSES		TOTAL DES RECETTES	
<i>Solde en banque début</i>		<i>Solde en banque fin</i>	
<i>Solde Livrets début</i>		<i>Solde Livrets fin</i>	

L'association sollicite une subvention de

€

IMPERATIF : Fournir une copie du solde du compte courant et du livret(s)

(1) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

(2) Ne pas indiquer les centimes d'euros.

BILAN DE L'EXERCICE 2022 ou 2021/2022

DEPENSES			RECETTES	
Alimentation			Cotisations	
Entretien et Fournitures			Remboursement personnel	
Fournitures administratives			Subvention	Commune
Matériel et mobilier				Département
Timbres et téléphone				Région
Assurance				Etat
Vêtement de travail				Autres
Salaires			Intérêts	
Charges Salariales			Recettes diverses	
Frais de formation				
Dépenses manifestations	location			
	alimentation			
	matériels			
	divers			
Frais bancaires				
Frais divers				
TOTAL DES DEPENSES			TOTAL DES RECETTES	
<i>Solde en banque début</i>			<i>Solde en banque fin</i>	
<i>Solde Livrets début</i>			<i>Solde Livrets fin</i>	



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement). Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), _____
(Nom et prénom du représentant légal de l'association),

- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics.
- demande une subvention de : _____
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association :

Nom du titulaire du compte : _____

Banque : _____

Domiciliation : _____

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
Identification Internationale (IBAN)		Identification Internationale de la banque (BIC)	

Fait le : _____ à _____

Signature

(obligatoirement joindre un relevé d'identité bancaire au format IBAN)

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.